

L'examen d'entrée est validé

MÉDECINE Le texte de Marcourt a été voté

Un examen sélectif à l'entrée des études de médecine, bonne ou mauvaise idée? La question ne se pose plus depuis que, mercredi soir, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a entériné un projet du ministre Marcourt. Le 8 septembre prochain, les candidats aux études de médecine ou de dentisterie passeront un examen d'entrée unique.

Le Parlement francophone met ainsi un point final (il l'espère en tout cas) à une saga qui a démarré voici deux ans et demi lorsque la nouvelle ministre de la Santé, Maggie de Block, a sifflé la fin de la récréation: des quotas fédéraux d'accès à la profession (les numéros Inami) existent depuis vingt ans dans ce secteur, quotas que les Communautés devaient respecter en instaurant un filtre.

Les Flamands l'ont fait en créant un examen d'entrée. Les francophones ont testé plusieurs formules avant d'ouvrir les vannes. Aujourd'hui, les surnuméraires flamands sont quelques centaines alors que les surnuméraires francophones sont plusieurs milliers... Une situation que les Flamands du gouvernement ne tolèrent plus tout en refusant d'entendre les problèmes de pénurie. Pour faire bref, disons que, comme les francophones sont demandeurs de numéros Inami pour leurs étudiants surnuméraires, les Flamands sont en mesure d'imposer cet examen d'entrée.

C'est donc un Jean-Claude Marcourt contraint et forcé par la situation qui a présenté le texte au Parlement, non sans avoir entendu une nouvelle fois les critiques des opposants au système: concours déguisé, sélection anti-pédagogique, système porteur de discriminations sociales, etc.

Quoi qu'il en soit, le 8 septembre, les candidats médecins devront prouver qu'ils maîtrisent les connaissances scientifiques de fin de secondaire et faire preuve des capacités de communication, d'analyse critique, etc. Et cette année, contrairement à la Flandre, ils n'auront qu'une seule chance! ■

ERIC BURGRAFF

CONTINGEMENT

Planification

La Fédération des étudiants francophones a monté une plateforme visant à « reconsidérer la politique de planification de l'offre médicale ». A ses côtés, on retrouve la Fédération des maisons médicales, Médecins du Monde, la Fédération hospitalière Santhea, Solidaris, la FGTB et la CNE. Entre autres recommandations, ils préconisent de « sortir du contingentement la médecine générale et les autres spécialités en pénurie. Il faut un signal clair que les médecins formés dans ces disciplines aient un accès libre aux numéros Inami ».